

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
Présents : 12  
En exercice : 18  
Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **JEUDI VINGT ET UN JUILLET**  
 le Conseil Municipal de la Commune d'ETAULES (Charente-Maritime), dûment  
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
 sous la présidence de **Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 JUILLET 2022.**

Présents : 12

Votants : 16

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER  
 Jean-Louis, PERROT Corinne, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques,  
 AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, ~~BLAIS Céline~~, ~~JEUNESSE André~~, ~~MIOT Marie-Céline~~,  
~~GAGNADRE Jocelyne~~, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : JEUNESSE André, MIOT Marie-Céline, AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir : ETIENNE Jean à WATRIN Béatrice, BLAIS Céline à BARRAUD  
 Vincent, GAGNADRE Jocelyne à BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas à PERROT Corinne.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 16 voix MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art.  
 L. 2121-15 du CGCT).

**DE 051-2022/07-009 ACQUISITION DE FONDS DE PARCELLES AU LIEU-DIT LES  
 PETITS BOIS – L'ESPIE / PARCELLE A N°2337 POUR PARTIE**

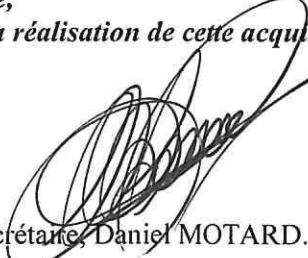
Sylvie TURPIN rappelle au conseil municipal que par délibération du 09 juin 2022 n° DE037-2022-06-  
 004 ACQUISITION DE FONDS DE PARCELLES AU LIEU-DIT LES PETITS BOIS – L'ESPIE, ce  
 dernier a décidé d'acquérir une bande de 8 mètres de profondeur sur toute la longueur du fond de parcelle  
 cadastrée section A n°1000 au prix de 20€ du m². Il convient d'acquérir également dans les mêmes  
 conditions une bande du fond de la parcelle limitrophe cadastrée section A n°2337

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (Nicolas FOUCHER)*

- *DECIDE de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A n°2337  
 constituée par une bande de terrain de 8 mètres de largeur sur toute la longueur du fond de la  
 parcelle au prix de 20 € le m²,*
- *DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune,*
- *AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition*

  
 Le Maire, Vincent BARRAUD.



  
 Le secrétaire, Daniel MOTARD.

<b>DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE</b>	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 9 août 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	